

CONDITIONS D'ABONNEMENT :

50 Cts par Année

RIGOREUSEMENT  
PAYABLES D'AVANCE.



ANNONCES :

ON TRAITE DE GRÉ À GRÉ  
— avec —  
L'ADMINISTRATION  
POUR  
L'INSERTION DE TOUTE ANNONCE.

TOL 2

St-Hyacinthe, 3 Novembre 1892

No. 87

### AVIS

L'abonnement à l'Echo, pour toutes les personnes ne faisant pas partie de l'Union St-Joseph est de 50 centimes par année payable rigoureusement d'avance, c'est-à-dire dans le cours du mois qui suit la date du commencement de l'abonnement. Tout abonnement non ainsi payé d'avance sera réclamé au prix de 75 cts. Il ne sera jamais fait d'exception à cette règle et l'on n'accepte pas de timbres en paiement.

Le journal est fourni gratis à tous les membres de l'Union St-Joseph de St-Hyacinthe en considération du montant à payer par chacun d'eux pour frais d'administration supplémentaires de la Société.

Nous comptons sur le dévouement de tous nos confrères aux intérêts de l'Union St-Joseph pour solliciter des abonnements auprès des personnes qui n'en font pas encore partie. C'est là un moyen de propagande en même temps que une source de revenus pour la Société.

### Une Société de Secours Mutuel

L'Emulation Chrétienne de Rouen, (France)

#### STATUTS (suite)

##### Des obligations envers la Société

18° Le droit d'admission est de 1 fr. de 12 à 21 ans ; à 2 fr. de 21 à 35 ; à 3 fr. au-delà de 35 ans.

19° Les cotisations annuelles sont : Pour les hommes, de 13 fr. de 15 fr., ou de 18 fr. 60.

Pour les femmes, de 10 fr. 20 ou de 12 fr.

Les Sociétaires nouveaux devront payer la cotisation la plus élevée.

En cas de retrait, de radiation ou de décès, les paiements effectués par avance sont seuls remboursés, à partir de la fin du mois où a lieu la cessation du droit de participation à la Société.

20° Le service des cotisations ayant lieu gratuitement le dimanche à la salle des réunions, par les Receveurs, chaque paiement effectué en-

tre les mains du Commis de la Société sera passible d'un droit supplémentaire de 0 fr. 10 c. servant à indemniser les frais de Bureau.

21° Les hommes sont tenus d'assister aux inhumations auxquelles ils sont convoqués et de visiter les associés malades lorsqu'ils en reçoivent l'invitation du Président. Le manque aux inhumations est passible de 0 fr. 25 c. d'amende, ainsi que la négligence réitérée dans les visites.

22° Les cotisations sont payables par mois ; il n'est accordé de crédit que jusqu'au premier dimanche du mois suivant celui qui est échu inclusivement. Tout sociétaire qui laissera passer ce premier dimanche sans payer sera passible d'une perte de droit aux secours (y compris l'inhumation) pendant autant de jours qu'il s'en sera écoulé depuis son dernier paiement. Le même délai est de rigueur pour le paiement des amendes.

En payant dans un mois autre que celui échu, le Sociétaire devra, non seulement payer l'arriéré, mais aussi le mois courant.

##### Obligations de la Société envers ses membres

23° La Société accorde sans limite de temps, les soins gratuits de l'un de ses médecins et les médicaments prescrits par lui aux Sociétaires des deux sexes, pour maladie et indisposition.

Lorsqu'un Sociétaire est indisposé, il doit se présenter à la visite du médecin de sa circonscription et faire, avec l'ordonnance de ce médecin, la déclaration au bureau de la Société où, s'il a rempli les conditions de paiement, il reçoit un visa pour prendre les médicaments chez un des Pharmaciens ayant traité avec la Société.

La même formalité est exigible lorsque le Sociétaire est reconnu malade par le médecin, lequel doit le consigner dans l'ordonnance.

Dans ce cas, le Sociétaire doit faire constater au Bureau sa maladie, afin qu'on désigne l'Inspecteur et les Visiteurs. Si l'incapacité de travailler dure plus de quatre jours, la subvention lui est due à partir du jour de la déclaration.

24° Tout homme sociétaire a

droit, en cas de maladie, à une subvention en argent, déterminée suivant la cotisation qu'il paye et fixée comme suit : Cotisations de 13 fr. par an.

4 fr. par semaine pendant une année et 0 fr. 50 c. par chaque enfant au-dessous de 14 ans.

Cotisations de 15 fr. par an : 5 fr. par semaine pendant 90 jours et 4 fr. par semaine pendant les neuf mois suivants ; en plus, 0 fr. 50 c. par semaine et par chaque enfant au-dessous de 14 ans, pendant un an ;

Cotisations de 18 fr. 60 c. : 7 fr. par semaine pendant 90 jours et 4 fr. par semaine pendant les neuf mois suivants ; de plus, 1 fr. par semaine pour chaque enfant mineur de 14 ans, pendant un an.

On considère comme année continue celle qui n'est interrompue que par des délais de trois mois, et où le Sociétaire retombe dans la même maladie ou dans celles qui en sont la conséquence.

25° Après une année continue de maladie, et lorsque l'incapacité de travailler dure encore, l'homme malade reçoit, pendant tout le temps qu'il reste en cet état, un secours de 0 fr. 50 c. par semaine ; la Société acquitte ses cotisations en son nom, selon sa catégorie et il a, en outre, droit aux soins gratuits du médecin et aux médicaments, puis à l'inhumation en cas de décès.

Ce secours, dit de grabat, ne lui est accordé que pendant qu'il continue à être dans l'incapacité de travailler, et en attendant qu'il remplisse les conditions d'âge et de durée d'Association pour avoir droit à la retraite.

26° Il y a une caisse distincte pour les femmes.

A partir du 1er janvier 1885, toute femme faisant, ainsi que son mari, partie de la Société depuis trois ans et devenant veuve, aura droit, en cas de maladie, à une indemnité de travail de 0 fr. 50 c. par semaine pour chacun de ses enfants mineurs de 14 ans. La durée de cette indemnité ne pourra excéder un an de la même maladie.

A partir du 1er janvier 1886, les femmes qui n'auront pas de retraite et qui auront 20 ans de Société et 65 ans d'âge, recevront chaque année un

secours de vieillesse qui sera de 12 fr. à 65 ans, de 16 fr. à 70 ans, et de 20 fr. à 75 ans.

Les octogénaires recevront 100 fr. nets.

27° Les subventions ne sont payées que sur les certificats de l'un des médecins de la Société, et les médicaments ne sont accordés que sur ses ordonnances seules.

Tout Sociétaire n'a droit aux soins gratuits que du médecin de la Société désigné pour sa circonscription ; s'il en appelle un autre d'une autre circonscription, bien que médecin de la Société, il doit lui payer ses honoraires.

28° La Société n'accorde aucun secours pour les indispositions ou les maladies causées par la débauche, l'intempérance, ni pour blessures reçues dans une rixe, lorsqu'il est prouvé que le Sociétaire a été l'agresseur, de même que pour les blessures reçues dans une émeute à laquelle il aura pris une part volontaire.

29° Les Sociétaires des deux sexes n'ont droit aux secours de l'Association qu'après avoir donné trois mois de bonne santé continue après leur admission.

La maladie ne dispense pas de payer les cotisations dans les délais prescrits.

30° Tout homme Sociétaire qui refuserait les soins d'un médecin de la Société, n'aurait droit qu'à la subvention, qui ne serait elle-même payée que sur le certificat de médecin de la circonscription du malade, constatant la durée de l'incapacité de travailler.

### INSTITUTION DES SOCIÉTÉS DE SECOURS MUTUEL

Quand il ne s'agit que de parer aux fâcheuses conséquences des maladies ou de la mort, une institution autre que la banque d'épargne permet de tirer un excellent parti des petites épargnes individuelles. Je veux parler des Sociétés de Secours Mutuel, dont la caisse est alimentée par le versement d'une somme prélevée sur le produit du travail de chacun des membres de la société.

Le trésorier perçoit cette somme

chaque mois sous le nom de cotisation ; mais, à l'inverse du directeur de la caisse d'épargne, il ne fait aucun remboursement. Les sommes versées par tous les sociétaires sont employées au profit de ceux d'entre eux qui viennent à tomber malades. Elles servent à payer une indemnité pécuniaire pour chaque jour de chômage où le salaire ordinaire lui fait défaut.

C'est en réalité le sociétaire lui-même qui, à l'aide de ses économies, paie son médecin et ses remèdes. Il retrouve le montant de sa journée comme dans une tirelire qu'il aurait eu soin de garnir d'avance. Seulement, ici, la tirelire c'est la caisse de la société de secours mutuel à laquelle il s'est affilié. Ce n'est pas un cadeau qu'on lui fait, c'est le produit d'un prélèvement fait sur ses épargnes ou sur les épargnes communes dans une proportion déterminée par le règlement.

Celui qui a le bonheur de n'être pas malade, aide de ses épargnes ceux qui ont une santé moins solide ou ceux que des accidents ont mis hors d'état de travailler, et qui, sans l'intervention de la société, auraient été exposés à tomber dans un dénue-ment absolu.

Les membres d'une même société font ainsi les uns, à l'égard des autres, véritable œuvre de fraternité, et c'est avec raison que les sociétaires se donnent le nom de confrères.

### Une Société de Secours Mutuel

*L'Emulation Chrétienne de Rouen, (France)*

#### STATUTS (suite)

*Obligations de la Société envers ses membres*

31° La société n'accorde pas de secours pour les couches ; elle paie seulement pour les sociétaires payant 12 fr. de cotisation par an, un droit de naissance qui est de 5 fr.

A partir du dixième jour, l'accouchée reprend tous ses droits, et la société lui doit de nouveau les médicaments et les soins médicaux.

32° A partir du 1er janvier 1871, les hommes qui justifieront avoir au moins vingt années de société et être âgés de 65 ans accomplis, pourront faire valoir leurs droits à la pension de retraite dont la quotité sera fixée, chaque année, sur la proposition du conseil administratif, en assemblée générale, de même que la désignation des ayant-droit.

Les grabataires réunissant les deux conditions d'âge et de durée d'association, y seront inscrits d'office, conformément au dernier paragraphe de l'art. 25 des Statuts.

Les deux conditions d'âge et de durée d'association sont de rigueur. Celui qui n'en remplirait qu'une au 31 décembre et atteindrait l'autre dans le courant de l'année suivante, n'aurait pas droit à la pension de retraite avant le 31 décembre où il justifierait les réunir toutes les deux.

Les pensions de retraite sont viagères, incessibles et insaisissables.

Tout retraité peut, en payant 50 c. de cotisation par mois, avoir droit

aux soins gratuits du médecin et aux médicaments.

Les octogénaires en seront dispensés, ainsi que des amendes d'inhumations. Le droit à l'inhumation resté acquis à tous les retraités.

33° Les femmes de 65 ans et plus jouiront de la retraite après avoir payé une cotisation supplémentaire de 3 fr. pendant au moins vingt ans.

Toutes les conditions de la retraite des hommes leur seront applicables.

Le chiffre de leur pension sera déterminé chaque année, d'après le montant de leurs ressources, en tenant compte des avantages qu'elles ont procuré à la Société, pour son capital de retraites ;

Le paiement de la cotisation supplémentaire commencera le 1er janvier 1885. Les Sociétaires ayant à cette époque plus de 44 ans devront payer l'arriéré avec les intérêts capitalisés à 4 1/2 pour 100. Celles qui auront à la même époque 65 ans profiteront d'une réduction, pour l'arriéré, d'un quinzième pour chaque année audessus de 65 ans. Le paiement de l'arriéré pourra se faire par douzième à partir du 1er octobre 1884.

La pension de retraite des femmes commencera à courir le 1er avril 1886.

La cotisation supplémentaire pour la retraite sera facultative pour les femmes admises avant cette époque et obligatoire pour les autres.

La pension ne pourra être inférieure à 30 fr.

*A continuer*

### Comité de Régie

LUNDI, 31 oct. 1892.

Présidence de H. Langelier, écrivain, Président.

Présents : MM. F. Lajoie, E. Clapin, Ls. Cordeau, J. Leduc, H. Langevin, J. B. Hévey, J. Bernard, J. H. Blanchard, J. Benoit et J. A. Cadotte.

Après lecture et sur proposition à cet effet par M. Jos. Benoit appuyé par M. J. H. Blanchard, le dernier rapport est approuvé.

Application pour bénéfices de M. Pierre Hébert, datée le 22 du courant.

Demandes pour admission et certificats requis pour les aspirants suivants qui sont déclarés admis.

Magloire Dansereau, cordonnier, 36 ans, Iberville.

Arcade Huot, commerçant, 23 ans, Iberville.

Damase Beauregard, travaillant, 36 ans, St-Hyacinthe.

Résolu de payer aux malades suivants, tout ce que requis ayant été fourni.

Arthur Ferthiaume, (Montréal), du 20 octobre au 17 octobre, \$3.50.

Jean Benoit, du 24 octobre au 31 octobre, \$3.00.

Le secrétaire-trésorier est autorisé à faire notifier, par le ministère d'un avocat et à faire poursuivre, après un délai de huit jours et à défaut du paiement, pour en recouvrer le montant des arrérages dus par eux jusqu'à novembre inclusivement, deux

sociétaires endettés et récalcitrants.

Après délibération il est aussi résolu de notifier tous autres sociétaires d'avoir à changer immédiatement de conduite et, notamment de cesser tout abus ou usage immodéré des boissons enivrantes.

Et le comité s'ajourne.

### Amour et respect du prochain

L'homme d'aujourd'hui a, dans son cœur, un fonds d'orgueil tel que rien n'est à l'abri de ses dédains injurieux. Les ordres de l'état les plus respectables, les hommes les plus recommandables et par eux-mêmes et par leur position sont méprisés.

Que gagnons-nous à mépriser ainsi ou à nous mépriser les uns les autres ? S'il est vrai que, par une aussi étrange conduite, ce qu'on pense gagner d'un côté on le perd de l'autre, ne vaudrait-il pas mieux renoncer à toute hauteur, à toute fierté et à toute revanche pour convenir ensemble de se traiter tous avec une mutuelle bonté ? Ce qui, avec l'avantage de n'être jamais mortifiés, nous en procurerait un bien plus considérable encore—celui de ne mortifier personne.

La fierté, le dédain, le renfermement si l'on peut s'exprimer ainsi, nous attirent tout le contraire de ce que nous cherchons si nous cherchons à nous faire estimer. Regardez dans la société, dit La Bruyère, qui sont ceux que tout le monde méprise ou déteste, ce sont ceux qui ont le plus de dédain, de hauteur ou de fierté pour les autres.

Si vous voulez vous faire aimer, que votre commerce soit doux : ne faites point sentir votre supériorité—si vous avez de la supériorité. L'esprit, les talents, le mérite, le rang et la fortune sont d'un poids assez éclatant par eux-mêmes pour l'augmenter par l'ostentation. Ces avantages, si vous les possédez, vous font assez d'envieux sans que vous vous fassiez encore des ennemis—et le dédain ne manque jamais d'en attirer.

On risque toujours beaucoup à mortifier l'amour propre des autres, comme on ne perd jamais rien à l'obliger.

L'humiliation marche souvent à la suite de l'orgueil : l'oracle divin l'a prononcé et nous en voyons tous les jours l'accomplissement : *Le monde rabaisse ceux qui s'enflent. Qui conque veut s'élever audessus des autres ne trouvera que ce qu'il fuit.*

### Mépris coupable

Que dire de ceux qui ne parlent qu'avec mépris ou légèreté des personnes spécialement consacrées à Dieu ! Ce n'est pas seulement indécence et irréligion, c'est n'avoir ni équité ni justice. Il y a parmi les ecclésiastiques, les religieux et dans les ordres religieux généralement, des personnes d'un mérite rare qui les élève bien au-dessus de la plupart de ceux qui les méprisent.

On traite aussi quelque fois les ecclésiastiques et les religieux de gens

inutiles ; et ceux qui leur font ce reproche sont, la plupart du temps, ceux-là même à qui il conviendrait mieux.

Un mondain disait un jour : "A quoi servent au monde tant de prêtres, tant de religieux et de religieuses !" A quoi y servez-vous, lui répondit-on ? Ceux que vous regardez comme les plus inutiles sont sur la terre ce que vous deviez y faire et ce que vous n'y faites pas. Ils acquiescent pour tous les hommes un devoir, que la plupart des gens du monde négligent ou ne veulent pas remplir. Ils sont occupés tous les jours à louer, à remercier le Souverain Maître de l'Univers, le Suprême Dispensateur de tous les biens. Ils le prient pour la prospérité des royaumes, des villes et des familles. Cette fonction peut-elle donc paraître vile et méprisable ?

En vain allègue-t-on quelques désordres, quelques inconvénients ; quelle institution n'a pas les siens ?

Quand la chose est bonne en elle-même, et n'a que des abus en petit nombre, ou faciles à corriger, ils peuvent servir de prétexte et non de raison pour mépriser ou abolir une chose utile.

### Caisses d'épargnes

Aux nombreux avantages que nous avons déjà énumérés, la banque d'épargne jouit encore celui d'assurer un petit profit. Les sommes parfois très minimes versées par un grand nombre de personnes, finissent par former un capital suffisant pour être placé à revenu et rapporter à ces personnes des intérêts—le produit étant reparti entre les déposants dont il grossit l'apport, déduction faite d'une commission pour les frais d'administration. Tel est, à peu près, le mécanisme de cette utile institution.

Si vous n'avez pas encore de livret, demandez-en un le jour où vous pouvez faire, sur votre salaires, une économie si mince quelle soit—et vous le pourrez quand vous voudrez.

Le plus difficile est de commencer, car il semble que la banque d'épargne ait cette vertu singulière qu'elle inspire elle-même le goût de l'économie. Il suffit d'y avoir déposé une petite somme pour être pris du désir de la voir augmenter. C'est un sentiment naturel entièrement louable.

Bien entendu, l'argent déposé à la caisse d'épargne ne ressemble pas au trésor de l'avare. Il est destiné à nous procurer des ressources dans les circonstances critiques de la vie. Il devra nous servir un jour à l'entretien des vieux parents, à l'éducation des enfants, à la satisfaction des besoins matériels et moraux s'il n'est pas absorbé par les accidents tels que chômages imprévus, maladies, etc.

### BIBLIOGRAPHIE

[Voir annonces L. A. Choquet et frère]

Librairie TÊQUI, 85, rue de Rennes, Paris.

*Les Dramas de l'Irlande,*

*Par Lucien Thomir,*

1 vol. in-12, prix : 2 francs.

Ce livre est un tableau fidèle de la

situation faite à la catholique et malheureuse Irlande par les landlords protestants, par les Anglais durs, rapaces et injustes. Il est divisé en trois parties d'un intérêt soutenu et sans cesse grandissant. Comment ne pas s'intéresser, en effet, au fils d'O'Connor que Jack, l'affreux vagabond de Clerkenwuel, vole dans son berceau, pendant une fête de famille, au riche hôtel d'Oxford street, pour satisfaire une basse vengeance contre le père!

Quelle existence agitée que celle de Dick, l'enfant du landlord, élevé parmi les bandits, devenu bandit lui-même et capable de toutes les infamies! De quels effroyables crimes est capable la haine d'un misérable! Mais, ne l'oublions pas, il s'agit de toute une association de féniens: celle des Vengeurs.

L'auteur ne tarde pas à nous faire quitter Londres. Avec lui nous voici en Irlande dans les environs de Galway; nous assistons aux exactions de Daniel, l'agent d'affaires de sir Robert O'Connor; nous voyons les malheureux tenanciers, jetés hors de leurs demeures, périr de froid, de faim, de dénuement ou émigrer en masse; nous voyons ce Daniel tomber égorgé dans le ravin de Glen-Block par la main de Jack le vengeur; nous voyons les constables s'emparer d'un innocent, Lindley près de la hutte duquel il a jeté son arme ensanglantée, arme qui conduira un honnête homme à l'échafaud et fera remonter les portes de la prison de workhouse sur une veuve et des orphelins.

Mais nous n'essaierons pas une froide analyse de ce livre où tout est vécu et réel, nous ne suivrons pas Patrick, le fils du condamné, dans les déserts de Kolahari où Dieu lui a donné pour compagnon le fils d'un ennemi, nous tairons leurs souffrances, en mer, sur l'épave, au sein des forêts, dans les sables brûlants, chez les nègres, dont ils étaient prisonniers et des mains desquels ils réussirent à s'échapper après les plus dramatiques aventures.

Nous passerons également sous silence la troisième partie du volume: le serment de minuit, dont la scène se passe en Irlande dans de sauvages régions du district de Fallmoore et à Londres dans les bourgs les plus infects de Holgate Street. Nous nous contenterons de répéter en terminant le cri de Patrick Lindley devenu député de l'Irlande: "Ah! la vertu et l'honneur ne sont pas de vains mots!"

Cours théorique et pratique de pédagogie, par Michel Charbonneau; un vol. in-12 broché. Prix: 2 fr. 75.

L'expérience est, en toute chose, le résultat de la pratique de la vie: dans l'art d'élever et d'instruire les enfants, elle est le résultat de la pratique de l'éducation. Comment donc les instituteurs pourraient-ils être tentés de négliger l'expérience que leur offre un traité complet sur la matière?

Le Cours de pédagogie de M. Charbonneau est un des ouvrages les plus propres à guider les instituteurs. Il est incontestablement le meilleur que nous possédions jusqu'ici et malgré l'apparition d'ouvrages plus récents, il conserve toujours sa supé-

riorité. Le ton simple et modeste de l'auteur est celui d'un éducateur au milieu de ses émules, recherchant avec eux les moyens de se perfectionner dans un art qu'il cultive comme eux avec amour, et leur prodiguant les trésors de ses lumières et de ses études.

Ce ne sont pas seulement des conseils théoriques que l'auteur donne. Il détermine le but et l'étendue de sa méthode—le tout couronné d'un Appendice où il a placé des notes de leçons relatives aux principales branches d'enseignement.

Ch. Delagrave, éditeur, 15, rue Soufflot, Paris, France.

Variétés

—Dans un cours de dessin:

Le professeur: Ce que vous avez dessiné là ressemble beaucoup plus à une vache qu'à un cheval.

L'élève: Mais, monsieur, c'est une vache!

—Simple réflexion d'un correcteur d'imprimerie:

"C'est singulier, j'ai passé par de bien dures épreuves et mes épreuves ne m'ont pas corrigé. C'est moi qui les corrige."

—On a longtemps attaché, en France, un sens odieux au mot Allemand.

Le maréchal de Schomberg, qui était de cette nation, avait un maître d'hôtel qui, voulant s'excuser d'avoir mal réussi dans une commission, dit à son maître: "Je crois que ces gens-là m'ont pris pour un allemand." "Ils avaient tort," répondit le maréchal avec beaucoup de flegme, "ils devaient vous prendre pour un sot."

—Une dame entendant un jeune étourdi, qui méprisait tout le sexe, dit aux personnes qui étaient avec elle: Ce jeune homme n'a-t-il point de mère!

NOVEMBRE

Table with 2 columns: Description and Amount. Contribution mensuelle... 40. Décès Louis Monjeau... 25. Total à payer... \$0.65.

LA C. M. B. A.

Par les présentes, je nomme l'ECHO, de St-Hyacinthe, un organe officiel de la C. M. B. A.

DR J. A. MACCABE, Grand Président.

Maison à vendre

Au village Laprovidence, tout près le pont dit Barsalou, cette magnifique propriété [ci-devant occupée par feu M. le Shérif Adam] consistant en un terrain de 80 x 150 pds avec la maison et autres bâtisses y érigées, le tout en parfait ordre. Conditions des plus avantageuses.

S'adresser à

J. A. CADOTTE, Huissier.

Avis importants

Aux membres résidents en la Cité de St-Hyacinthe

Le Secrétaire-Trésorier, par lui-même ou par un représentant dûment autorisé, se tiendra à la salle (soubassement de la cathédrale) chaque dimanche immédiatement après la grand-messe pour y faire la perception de toutes les sommes dues à la Société.

On peut aussi payer en aucun autre temps, au domicile du dit Secrétaire-Trésorier, no 1, rue Claude et s'y procurer toutes les formules ou informations dont on pourrait avoir besoin.

Téléphone 114.

JOS. A. CADOTTE, Sec.-Trés

L'ECHO, journal hebdomadaire de nouvelles, plus particulièrement voué aux intérêts du Secours Mutuel, est publié par la "Société de publication," sous le contrôle, pour la rédaction, de censeurs ecclésiastiques.

J. B. LALIME, Président.

H. LANGELIER, Secrétaire.

J. A. CADOTTE, Administrateur.

Toute communication concernant le journal doit être adressée à l'administrateur.

ECHOS

Un orgue merveilleux—Mercredi dernier, avait lieu l'inauguration de l'orgue de la Cathédrale d'Orléans, un instrument admirable sous tous les rapports.

Le d et Lady Stanley assistaient à la cérémonie.

C'est le célèbre Archer qui tenait l'orgue, et pendant deux heures, il a tenu son immense auditoire sous le charme de son jeu brillant. Le grand artiste a déclaré que jamais il n'avait eu un instrument plus parfait. Deux buffes d'échappés dans le sacro-maire et deux dans la tribune pour le positif et le grand orgue sont perfectionnés par le circoité.

Les claviers à main posés sur une console se tiennent les 4 buffes reliés par des fils électriques sous la main de l'artiste dont le jeu se trouve extraordinairement loité.

Si l'instrument, au dire même de M. Archer qui est considéré à bon droit comme le premier organiste du continent américain, est une merveille de précision, le jeu brillant de l'éminent artiste en a tiré des effets merveilleux et en a soulevé l'admiration perfection. Les amateurs et connaisseurs ne tarissent pas d'éloges sur la beauté de l'instrument et l'immense talent du virtuose appelé à l'inaugurer.

Cet orgue merveilleux a été construit, on le sait, par MM. Casavant et F.ères de St-Hyacinthe.

Waterloo—Nous pouvons nous vanter d'avoir, à Waterloo, un approvisionnement d'eau comme on n'en a nulle part ailleurs. L'eau qui est fournie est vraiment de l'eau de roche claire et pure, excellente à boire et lavant aussi bien que la plus belle eau de pluie. De plus elle est pure et a une telle force qu'il ne s'agit que d'avoir des baux pour se mettre pour ainsi dire à l'abri des incendies.

Coaticook—L'association téléphonique de Sherbrooke étendra sa ligne de Compton à Coaticook, et sous peu pourra offrir un service de téléphone pour \$10 par année, et ne chargera que 10 cents pour un message à Sherbrooke. "Competition is the life of trade."

Grève monstre en perspective—Les agriculteurs de toutes les parties des États-Unis préparent une grève monstre dans tout l'étendue de l'Amérique en mai 1893. Les employés qui ont vu jusqu'ici leurs demandes refusées, espèrent vaincre les autorités par la persécution de portes immenses que subissent les compagnies de chemin de fer par suite de la suspension du trafic pendant l'exposition. Toutes les petites grèves qui ont eu lieu jusqu'ici, dit le secrétaire de l'Union des agriculteurs, ne sont que le prélude du grand strike de 1893.

Les ouvriers agricoles veulent faire de cette grève monstre une question nationale, et gagner le peuple à leur cause.

Feu le juge en chef Ritchie—L'ou le juge en chef Ritchie, de la Cour Suprême, laisse une fortune de \$41 000.

L'armée du salut—L'armée du Salut ne fera plus de prières en public dans les rues de la ville à Orléans. Un ordre a été émis par le chef de police, qui se plaint que ces prières forment l'obstacle des détressements qui profitent toujours des rassemblements pour exercer leur industrie.

Le choléra à Hambourg—La diminution que dans le nombre des décès causés par le choléra, pendant les dernières semaines, est due à un nouveau remède connu sous le nom de Rériodate introduit à l'hôpital des Marins, par le Dr Richard Weaver et autres. On a fait précédemment à Londres des expériences sur des animaux. Sir Howard Clark et autres médecins en renom ont constaté que des injections sous la peau sont tout à fait inefficaces. On prétend que dans la première période de la maladie 95 sur 100 personnes peuvent être sauvées. Dans la forme maligne de la maladie 75 par 100 personnes peuvent survivre. Ce remède, en employé, ici, dans toute maladie dont l'origine est due à des microbes.

Les chiens Terre-neuve—Un journal américain dit qu'un amateur de la grande république est sur le point de faire venir d'Argentine une paire de chiens Terre-neuve de race pure. Il ajoute qu'il n'y a pas sur le continent américain deux chiens Terre-neuve pur sang, qu'il faut aller dans l'île même de Terre-neuve pour en trouver un couple.

Les chiens noirs que nous connaissons aujourd'hui sous le nom de Terre-neuve, qui sont généralement noirs, ne représentent pas du tout la belle race dont ils portent le nom. Le Terre-neuve est un des plus beaux chiens de l'univers.

Marie Subiroux—Marie Subiroux, la cœur de Berouadette, cette jeune fille qui la Sainte Vierge apparut à Lourdes, vient de mourir dans la vieille maison qu'elle occupait à Moûtébel. Elle disait avoir assisté à la première apparition miraculeuse de Lourdes le 11 février 1858.

Six millions en fumée—Un incendie a éclaté vers cinq heures et demie du soir à Milwaukee (Wisconsin) dans les magasins de l'union Oil Company, situés dans Eau Water street. Activé par un vent violent soufflant avec une violence de 36 milles à l'heure, les flammes ont fait des progrès si rapides que tous les pompiers de la ville ont été impuissants à lutter contre le feu.

On a demandé des secours dans toutes les localités voisines et jusqu'à Chicago, qui a envoyé par train spécial plusieurs pompes à vapeur.

Malgré l'arrivée de ces renforts, le feu a continué ses ravages et ne s'est arrêté qu'à trois heures du matin, après avoir dévoré vingt-deux carrés de maisons, évalués à \$6 000 000. Un grand nombre de maisons détruites étaient des demeures privées, mais que quelques-unes des principaux établissements commerciaux de la ville y ont passé. Plusieurs compagnies perdent de \$300,000 à \$400,000 chacune. Environ la moitié des pertes sont couvertes par les assurances.

## LA QUESTION SOCIALE ET L'INDEPENDANCE DU ST SIEGE

Les *Annales Catholiques* reproduisent de l'*Action sociale*, journal international hebdomadaire qui se publie à Louvain, un remarquable article dû à la plume d'un Jésuite, le R. P. Lehnkuhl.

L'auteur jette d'abord un coup d'œil à travers les empires et constate un malaise général. Écoutons-le.

" Si nous jetons les yeux autour de nous, nous voyons regner une effervescence générale, nous assistons à un spectacle qui inspire des angoisses fort légitimes.

" Les liens familiaux sont relâchés, la sainteté du mariage méconnue, l'autorité paternelle affaiblie, l'éducation domestique contrariée ;

" Le jeu des lois économiques a produit des contrastes violents : l'extrême pauvreté et la richesse surabondante, — l'amoncellement des gains sans travail et l'exploitation impitoyable de la force humaine, — la dépréciation des biens producteurs naturels et la création de valeurs artificielles ;

" La vie publique souffre, d'une part, de l'esprit de rébellion envers l'autorité, et d'autre part, des prétentions à des droits excessifs des pouvoirs directeurs. Les esprits sont faussés au point de s'adonner à une véritable idolâtrie envers l'Etat et le peuple et de rester insensibles en présence de la violation des droits les plus fondamentaux et les plus saints ; la faculté de distinguer entre la pseudoliberté et la liberté vraie semble perdue ;

" Les rapports internationaux se résument dans la paix armée, qui épuise la moelle des nations. En dépit des déclarations pacifiques, le monde est aux aguets et s'attend, chaque instant, à voir une étincelle incendiaire provoquer la conflagration d'une guerre générale.

" La décomposition ira-t-elle jusqu'à confondre tous les rapports humains et sociaux en un véritable chaos ? Faut-il désespérer de voir un souffle purifiant pénétrer le corps social ? " Ficit sanabiles nationes urbis terrarum " !

Puis avec cette hauteur de vue qui caractérise tout l'article, l'écrivain fait voir l'action bienfaisante de l'Eglise représentée par le Vicaire de Jésus Christ. Retenir le St Siège comme souverain, c'est violer un droit sacré qu'on ne nie qu'à lui, c'est commettre une flagrante injustice, c'est fouler aux pieds la liberté, qui est si chère à tous. La société ne peut exister que si le principe de la liberté est respecté.

Après avoir flagellé en termes sévères ceux qui violent la justice, ce fondement des royaumes, devant l'impunité de cette violation du droit, l'auteur s'écrie :

" Peut-on se figurer injustice plus criante que la spoliation du Saint-Siège ? Dans toute sa crudité ce crime s'étale sans pudeur et sans explication aux yeux du monde entier ; depuis quatre lustres déjà il crée vengeance contre la faiblesse de ceux à qui Dieu confie le devoir de

garder la justice. Un droit, légitime dans son principe comme nul autre, un droit consacré par un exercice de dix siècles, un droit, qui aux yeux de deux cents millions d'habitants de l'univers porte le sceau religieux, un droit aussi vénérable, aussi sur son main a pu être foulé aux pieds, un droit pareil est immolé ! "

Si la propriété, c'est le vol, si l'injustice est à l'ordre du jour, si *in vniin subtili ronge le corps social jusque dans sa moelle*, c'est que la société est témoin depuis quatre lustres d'un exemple pernicieux, qui constitue un danger toujours croissant pour l'autorité, et l'autorité de l'Etat surtout.

" Ceux qui ont participé à la confiscation et à la détention criminelle des droits du Vicaire du Christ, dit le père Lehnkuhl, ont porté un coup mortel à leur propre autorité. Elle s'appuie dès lors sur des sables mouvants que les flots du mécontentement populaire peuvent emporter, en moins de temps encore qu'il n'en a fallu pour violenter ou laisser violenter les droits du noble vieillard assis sur le siège de Saint-Pierre. "

Une seule chose, d'après l'écrivain, peut rendre à la société le bonheur après lequel elle soupire et la faire entrer dans une ère de paix.

C'est de rendre au St Siège sa liberté politique et de le constituer l'arbitre souverain des différends entre les nations.

" D'ailleurs lors du Concile du Vatican, même des voix protestantes s'élevèrent pour prôner l'idée d'un tribunal d'arbitrage, qui, sous l'autorité du Souverain Pontific, rechercherait dans les cas complexes de quel côté le droit se trouve, et par son verdict empêcherait bien des guerres. "

La liberté et l'indépendance du St Siège est nécessaire non seulement pour l'entente internationale, mais encore pour la protection du travail qui est différemment entendaue par les diverses nations.

" Ces divergences ne cesseront d'être irréductibles aussi longtemps qu'on n'aura pas reconnu une autorité indépendante planant audessus des partis. "

Voilà une bien pâle analyse de ce cri coquet du Père Lehnkuhl à la société qui va mourir si elle ne cherche pas son salut à Rome.

L'équilibre ne sera rétabli que par la réparation d'un crime qui pèse sur le monde catholique entier.

### DOM SEBASTIEN

Les Trappistes des deux Observances, réunis à Rome en Chapitre général au séminaire français, ont accompli la fusion des deux observances qui se partageaient dans les Trappes de France et de Belgique.

Il n'y avait pas à proprement parler, de supérieur général à la tête de ces deux groupes de monastères, mais le supérieur de la Grande Trappe, à Mortagne, présidait les Chapitres d'une observance, et le supérieur des Sept-Fonts présidait le Chapitre de l'autre Observance et visitait les maisons. Il en était aussi devenu en ces derniers temps le supérieur effectif.

Depuis plusieurs années, la fusion était désirée, elle avait été décidée en principe. le Pape la bénissait, et le Chapitre vient de créer à Rome, pour général commun des deux armées de la pénitence, *Dom Sébastien, supérieur de Sept-Fonts*.

Tous, lui excepté, attendaient ce résultat.

Dom Sébastien, l'ancien capitaine Wyart, des Zouaves Pontificaux est bien connu de tous nos Zouaves Canadiens. Il a quitté l'enseignement en 1860 pour l'armée du pape. Il a traversé courageusement les années périlleuses pour le régiment, qui ont séparé Castelfidardo de Mentana.

A la campagne de 1867, il se montra officier intelligent et plein de courage, capitaine à Mentana et décoré, il resta longtemps à Montefidardo avec son bataillon commandé par M. d'Ambouisse, acquit l'amitié de tous les officiers et de ses hommes par la bonté et la rondeur de son caractère.

La campagne de France le trouva à son poste, et ayant largement payé la dette du serg à la patrie, il chercha un Ordre dans lequel il pourrait sanctifier le reste de sa vie.

Naturellement, il choisit le plus sévère et entra à la Trappe du Mont de-Cats, de l'Observance de Sept-Fonts.

Plus tard, il fut élu Abbé de ce monastère, où il avait été novice, et il prit de suite une grande place dans l'Ordre si ébranlé par la guerre de 1870, et plus encore bienôt par les décrets d'expulsion de 1880.

Bon nombre d'anciens Zouaves l'ont accompagné, notamment le brave lieutenant Benoit.

Le Chapitre de Sept-Fonts l'envoya procureur-général à Rome qu'il connaissait si bien, et où son Observance établissait une maison aux catacombes de Calliste, tandis que l'ancienne Observance avait fondé précédemment aux Trois-Fontaines.

Dès ce moment, Dom Sébastien et plusieurs abbés pensèrent l'heureuse fusion, d'aujourd'hui.

Une des principales œuvres de Dom Sébastien, comme supérieur de Sept-Fonts, a été la création de la maison d'Amoas, à Lérnan, entre Jaffa et Jérusalem. Cette fondation, accomplie au milieu de grandes difficultés, a attiré beaucoup de bénédictions sur la Congrégation.

Nous serrons la main à l'ancien et brillant capitaine Wyart et nous demandons une bénédiction au premier abbé général des Trappes de France, le Révérendissime et sage Dom Sébastien. — *L'Etendard*.

### GISEMENTS DE FER

Un grand nombre de travailleurs sont actuellement occupés à extraire le minéral de fer des mines qu'on vient de découvrir à St-Ambroise de Kildare sur les propriétés de MM. André Laurin et Antoine Fleury.

Les travaux, sous la direction de MM. Cassette et Fils, sont faits pour le compte de la " Canada Iron Furnace Coy," de Saint-Maurice, et sont poussés avec activité.

Le charroyage du minéral à Jo-

liette, doit se faire aux premières neiges, et telle est l'importance des gisements découverts qu'on croit pouvoir alors charger cent vingt chars, de matière extraite de la mine.

La richesse réelle de ces nouveaux gisements ne doit-elle pas attirer l'attention des hommes d'initiative sur la fécondité minière de la vaste vallée du St-Laurent et des Laurentides.

Cette année même la propriété de M. André Laurin va lui rapporter des bénéfices d'au moins \$1000. Le résultat est certainement satisfaisant, surtout si l'on tient compte des magnifiques espérances que l'on entretient pour l'avenir.

Ces gisements de fer sont à peine à six milles de Joliette.

### NOUVEAU CONSUL

Le vice consul de France à Sydney, Cap Breton, vient de mourir. C'était un digne homme faisant bien son devoir.

Il a été remplacé par M. Mobesby, beau frère de M. Bourinot, greffier de la Chambre des Communes et président de la Société Royale.

Nous sommes heureux de voir revenir les honneurs consulaires dans la famille Bourinot. Pendant trente ans et au-delà, l'hon. M. Bourinot, sénateur, exerça les délicates fonctions que remplit maintenant M. Mobesby, et pendant trente ans sa maison hospitalière a toujours été ouverte aux amiraux, aux officiers et aux français de passage au Cap Breton.

Nous félicitons M. Mobesby à propos de sa nomination. Il n'aura qu'à suivre les traditions de son père.

### HORRIBLE ACCIDENT

L'explosion d'une lampe à cruse, dans une maison de la rue Desjardins, de Québec, un horrible accident dont les détails sont de nature à faire frémir.

Les époux Omer Trudel — le mari est co-dominier employé chez M. Paul Turcotte, rue du Palais — mariés depuis trois ans, demeurant rue Desjardins, dans un logement situé en arrière de l'atelier de barbier de M. Legaré, au second étage de la maison. Le logement se compose de trois appartements, une cuisine et un petit salon séparés par une chambre à coucher. De la cuisine, un escalier extérieur donne sur un préau. C'est là que se sont déroulées les péripéties du drame que nous allons raconter.

Vers 5 15 hrs, Mme Omer Trudel, entendit un bruit de verre cassé dans une chambre voisine, où jouaient ses deux enfants, un petit garçon de deux ans, et une petite fille d'un an. Elle se hâta d'aller voir la cause de ce bruit. En arrivant elle vit une nappe de flammes courir sur le plancher. C'était la lampe à l'huile de charbon que le petit garçon avait renversée en jouant. Madame Trudel se précipita pour arracher ses enfants aux flammes. Elle y réussit, mais en s'exposant elle-même au feu

dont elle fut enveloppée en un instant. A ses cris on accourut; elle était toute en flammes. Quand on parvint à les éteindre madame Trudel était dans un état affreux. Son corps était en proie à une plaie vive. On manda l'ambulance qui la transporta à l'Hôtel Dieu. Là l'infortunée mère put se confesser, et elle est morte dans la nuit à deux heures, malgré tous les soins possibles, au milieu de souffrances atroces.

Les enfants ont échappé à la mort grâce au dévouement maternel. Le petit garçon a reçu quelques brûlures mais rien de grave. On conçoit le désespoir de M. Trude. La défunte s'appelait Marie-Louise Dub, elle était de Lévis.

**Échos de partout**

**Arrivée**—Les RR. PP. Plessis et Rocard, Dominicains, sont arrivés d'Europe en cette ville.

**En ville**—Le Père Girard et de pas-ago au couvent des Frères Prêcheurs de cette ville.

**Personnel**—M. Louis Gariépy, de Nashua, N. H., est en promenade en cette ville.

**Malades**—M. Samuel Bourgeois, marchand, et M. George Coté, manufacturier, tous deux de cette ville, sont actuellement malades à l'Hôtel Dieu de Montréal et occupent la même chambre. Ils sont sous les soins de spécialistes.

**Personnel**—M. L. de G. Dagueault, jeune notaire de St-Vincent de Paul, était en cette ville mardi. M. Dagueault était venu prêter son concours pour le concert donné à l'occasion de l'inauguration des orgues électricques.

**La rougeole**—On dit que la rougeole fait des ravages au marché à foins. Ne pas oublier que la propriété est le meilleur remède contre toutes les épidémies.

**Grande conflagration à Ste Anne de Beupré**—De beaux bûches furent mises, une immense leur venant de la côte de Beupré, amonçait aux québécois qu'une conflagration sévissait dans cette direction. En effet, cette nouvelle n'était que trop vraie, la moitié du village de Ste Anne de Beupré a été incendié.

**Le G. T. R.**—Le Grand-Trois a lancé son premier train sur la partie canadienne du St Laurent et A. Jirondack.

**Les Trappistes**—On écrit de Rome que le chapitre des religieux Trappistes, qui étaient représentés toutes les branches de l'Ordre, a élu comme supérieur général dom Sébastien, Abbé de Sepfonds (diocèse de Moulins.)

**A Chicago**—Le chanoine Bruchési est chargé de l'exposition à Chicago des exhibits fournis par les maisons d'éducation du Canada. Mgr Bégin, coadjuteur du cardinal, dans une lettre qui vient d'être publiée, exprime l'espoir que les évêques prêteront leur concours zélé au commissaire.

**Canonisation de Christophe Colomb**—Le premier mouvement en faveur de sa béatification date de 1865, alors que deux laïques, l'un de France, l'autre d'Italie, adressèrent simultanément sans s'être concertés, cette demande au Saint-Siège.

L'année suivante le cardinal archevêque de Bordeaux, Mgr Douet supplia le Souverain Pontife d'accorder favorable-

ment ces vœux. L'Espagne s'éleva à son tour, et le cardinal archevêque de Burgos adhéra pieusement à la demande présentée par son collègue de Bordeaux. Dans les deux Amériques et même jusqu'en Russie, l'opinion se manifesta sympathique à ce suprême hommage à cette glorieuse république demandée pour un si grand homme qui avait tant souffert pendant sa vie de l'ingratitude et du mépris de ses contemporains.

**La nationalité de Forepaugh**—Les amis canadiens qui se targuent d'avoir prouvé tous les grands hommes du siècle en étaient rendus l'autre jour à se vanter que P. T. Baroum et Adam Forepaugh les fameux propriétaires de cirques étaient tous deux des *Y-nkees* pur sang.

Passe pour le premier, mais pour ce qui est de Forepaugh, nous le revendiquons comme l'un des nôtres, un canadien-français. C'est lui même qui le dit dans ses mémoires. Son nom est Alain Lupien, il est l'ouge de l'écrivain bien connu Sylva Cusin, et de M. Léopold Clapin, ancien gérant de la succursale de la Banque Nationale à Ottawa.

**Aux jeunes gens**—Dans un discours aux jeunes gens, l'ex-président Garfield, leur disait: "Pour vaincre dans le combat de la vie, vos autrui doivent aller au delà de ce que nécessite la carrière que vous avez embrassée. Que tout le monde sache que vous avez des ressources en réserve. Si vous n'êtes pas au-dessus de la prison que vous occupez, vous êtes au-dessous d'elle. Avoir conscience de son habileté à faire plus que ce qu'on demande de nous, est le secret de l'inspiration et de l'initiative. C'est la base du succès."

**Honneur à un canadien**—Le gérant du *New-York Herald* a écrit à M. J. N. Belliveau, maître de Lévis, une lettre pour lui demander de lui envoyer afin de le publier dans son journal, le portrait de M. Ferdinand Alard, de Lévis, l'inventeur du système pour tirer, or le cuivre. C'est un honneur bien mérité dont M. Alard a raison d'être fier.

**Le droit de grève**—L'honorable M. Elward Baker, au moment de sa présence à ce terme de la Cour Supérieure, l'affaire du gouvernement fédéral contre le gouvernement local d'Ottawa, au sujet de droit de grève, dont ce dernier voudrait invoquer le non-reconnaissance de cette province, il a été décidé de remettre la cause au prochain terme.

**Sur le nez**—Un fameux romancier, M. Alex. Dumas, qui s'est fait l'avocat du divorce, vient de le voir prononcé contre sa fille et son gendre. De ce côté, même en ce monde, ceux qui font violer ses lois.

**Mme J. B. Rolland**—Nous apprenons avec regret la mort de Mme veuve J. B. Rolland, née Esther Dufresne. Elle a succombé, mercredi matin à 10 heures à la maladie du cœur. Elle était âgée de 72 ans. Elle fut la digne compagne du regretté ténor et industriel dont la mémoire est encore vivace et l'œuvre toujours grandissante. Elle a élevé une famille dont s'honore notre nationalité et à laquelle nous offrons l'expression de notre plus large sympathie.

**M. G. H. Mount**—M. George Henri Mount, employé en qualité de commis dans les bureaux de l'inspecteur des bâtiments, à Montréal, est décédé jeudi matin, chez son fils à St-Hyacinthe.

Le défunt est âgé de 66 ans et était au service de la corporation de Montréal depuis 1883. Les restes sont inhumés à Mascouche, lieu de sa naissance.

M. Mount laisse pour déplorer sa perte, un fils gradué de l'Université Laval comme médecin vétérinaire et une veuve qui est la sœur de feu le juge Sicotte.

Le défunt est le frère de l'ex-évoque J. W. Mount et du Dr Edmond Mount.

**Le deuil parmi les Oblats**—Un oblate de Paris au R. V. P. L. Fabvre qui a annoncé la mort du très révérend Père Joseph Fabre, supérieur général de l'Ordre des Oblats.

Le T. R. P. Favre est né le 14 novembre 1824, à Cuzes, dans le diocèse de Meuse. Il est mort par conséquent à l'âge de 69 ans et 11 mois. Il entra dans la congrégation des Oblats en 1845, fut ordonné prêtre en 1847.

En 1861, à la mort de Mgr de Mazenod fondateur et premier supérieur général, il fut élu supérieur général de l'Ordre et convoqué à Paris, pour procéder à l'élection d'un nouveau supérieur général. Le P. Favre obtint tous les suffrages à l'exception d'une voix et cette voix émit la sienne.

Scus l'administration du T. R. P. Favre, la congrégation des Oblats n'a cessé de prendre une extension prodigieuse dans toutes les parties du monde.

Nous offrons nos sympathies et nos condoléances aux RR. PP. Oblats de Montréal et du Canada.

**Faux billets**—Il vient d'être mis en circulation de faux billets de \$10 du Dominion. Les billets sont très mal faits. Les mots "the bank" dans la ligne "will pay the bearer," "for minister of finance," au dessous de la signature de M. J. M. Courtney, "contresigné" après la signature de L. L. Sutton, marquent dans la contrefaçon, dont les numéros sont pourpres, au lieu d'être noirs.

**La Reine**—La reine Victoria passera l'hiver en Italie.

Tous les Français résidant à l'étranger. Tous les étrangers en relations avec la France ont intérêt à avoir, à PARIS, un COMMISSIONNAIRE-CORRESPONDANT expérimenté et dévoué à leurs intérêts et payés séparément en toute confiance au COMPTOIR PARISIEN (tel. 1119) Commission, Exportation, Consignation FONDATEUR: A. CLAVEL, Directeur PARIS, 86, Rue de Dunkerque, 86, 2<sup>e</sup> ÉTAGE

**Elixir Resineux Pectoral**

Voulez-vous ne plus tousser? Faites usage de l'Elixir Resineux Pectoral, le grand remède du jour contre la TOUX, le RHUME et autres affections de la Gorge et des Poupones. De nombreux certificats émanant de citoyens éminents, de membres du clergé, de communariés religieux, de médecins distingués attestent l'efficacité merveilleuse de cette préparation. A défaut d'espace, nous ne donnons que le certificat suivant:

Montréal, 27 mars 1889. Après avoir pris connaissance de la composition de l'Elixir Resineux Pectoral, je crois de mon devoir de le recommander comme un excellent remède contre les affections des poupones en général.

N. FAFARD, M. D. Professeur de Clinique à l'Université Laval.

En vente partout—25 centimes la bouteille

**L. ROBITAILLE, Propriétaire** Joliette, P. Q., Canada.

**Liste officielle des officiers occupant les charges de Président et de Secrétaire de l'Union St-Joseph à St-Hyacinthe et dans ses succursales**

- St-Hyacinthe**  
Président: H. Langelier.  
Sec.-Arch.: J. B. Morin.  
Sec.-Trés.: J. A. Cadotte.
- Roxton-Falls**  
Président: Joseph A. Petit.  
Sec.-Arch.: Fabien Présontaine.  
Sec.-Trés.: Dr Alph. Brodeur.
- St-Damase**  
Président: Charles Fréchette.  
Sec.-Arch.: Napoéon Graveline.  
Sec.-Trés.: Z. T. Marchessault, N. P.
- Acton Vale**  
Président: Georges Deslandes.  
Sec.-Arch.: Elie Corbeil.  
Sec.-Trés.: Victor Lapointe.
- St-Athanase**  
Président: Ludger Mignault.  
Sec. Arch.: Hector Phaneuf.  
Sec.-Trés.: Zéphirin Normandin.
- St-Hugues**  
Président: Alphonse Bonnin.  
Sec.-Arch.: Joseph Lessard.  
Sec.-Trés.: Hugues Bélanger.
- St-Théodore**  
Président: Téséphore Picard.  
Sec.-Arch.: Louis Gauthier.  
Sec.-Trés.: Napoléon Tanguay.
- St-Simon**  
Président: Edouard Cusson.  
Sec.-Arch.: Arthur Larochelle.  
Sec.-Trés.: Jean-Bte Delorme.
- St-Dominique**  
Président: B. Lamontagne.  
Sec.-Arch.: Ls Robitaille.  
Sec.-Trés.: L. J. Dubois.
- L'Ange-Gardien**  
Président: Revd. J. B. Durocher, ptre curé.  
Sec.-Trés.: Roméo Vaillancourt, M. D.

**Actif de la Société**  
Avril 1. En caisse à St-Hyacinthe. \$6,745.88  
Dans les Succur.. 313.05

En tout..... \$7,059.93

Oct. 1, 92. Prêt à Œuvre et Fabricque N.-D..... \$5,000.00  
A RR. PP. Dominic. 1,500.00  
A Acton-Vale..... 55.60  
A Marieville..... 25.00  
Dans les Succur.. 338.71  
Rés. mens. à St. H. 692.57

Valeur totale de la Société en espèces et obligations sus-mentionnées..... \$7,611.88

Donnant un surplus net, pour le semestre, de.... \$ 551.95

**FR. LAMARQUE**  
HORLOGER-BIJOUTIER  
116 Rue des Cascades, Bâtisse de la Tribune.

Montres Américaines et Suisses, en or et en argent, horloges, argentines, etc. Spécialité: Lunettes en or, argent, nickel et acier. Réparations faites promptement et satisfaction garantie.

**Œuvre de Saint-Michel**

Le R. P. FELIX voyant combien est grand le mal produit par les mauvaises lectures, a fondé, pour y remédier, autant que possible, l'ŒUVRE DE SAINT-MICHEL, pour la publication et la vente des bons livres à bon marché.

Cette Œuvre fait à ses associés, aux bibliothèques populaires et aux autres œuvres qui s'adressent à elle de fortes remises de faveur.

**CATALOGUE**

On trouvera dans le Catalogue, une courte mais très substantielle notice sur chacun de nos ouvrages, et même si on n'en veut pas, on pourra se procurer un seul coup d'œil, de l'étendue et de la modicité de nos prix que nul libraire ne saurait égaler, et que nos associés et amis de la charité voudront certainement nous en faire connaître.

Les personnes qui désireront être prochainement au courant des livres aux ouvrages publiés, par l'Œuvre de Saint-Michel, ainsi que par ceux publiés par le bon Libraire à Catalogue, n'ont qu'à s'adresser à :

**L'Indicateur des Bons Livres**

*Paraissant tous les mois.*

PRIX DE L'ABONNEMENT : UN AN, 3 fr. 60

Pour être associé il suffit de faire chaque année, au profit de l'Œuvre de Saint-Michel, un don de 10 centimes par trimestre.

S'adresser à M. FÉLIX, Libraire éditeur de l'Œuvre de Saint-Michel, 85, rue de Rennes, à Paris, (France).

**— LIBRAIRIE —**

**CHARLES DELAGRANGE**

15 Rue Soufflot, PARIS

Enseignement Primaire, Secondaire et Supérieur.—Matériel et Mobilier Scolaire.—Matériel de Dessin.—Enseignement des travaux à l'aiguille.—Atlas, Cartes et Globes Terrestres.—Livres de Prix et d'Exercices.—Envoi franco du catalogue sur demande.—23-4-'92.

**LIBRAIRIE RELIGIEUSE**

**Tous Livres**

13—Rue Delambre—13

PARIS, (France)

On peut se procurer à cette librairie tout ce qui concerne la science ecclésiastique : Ecriture Sainte—SS. Pères—Docteurs—Liturgie.—Droit Canon—Théologie—Ascétisme—Philosophie—Controverse—Histoire—Vie des Saints—Divers—à des conditions spéciales pour les ecclésiastiques.

25 Fév. '92.

**SOCIÉTÉ BELGE DE LIBRAIRIE**

**Oscar Schepens, Directeur**

16—Rue Treurenberg—16

BRUXELLES (Belgique)

Librairie générale.—Religion, Théologie, Philosophie, Histoire, Beaux-Arts, Sciences, Littérature, Romans, Livres classiques, etc.—La maison publie la *Revue Bibliographique Belge* : 4 fr. 90 par an (90 cents.)

Le Catalogue est envoyé franco sur demande. 16 juin, '92.

**CHEMIN DE FER DU GRAND-TRONC**

**DE MONTRÉAL À L'EST**

	Express		Mêlé		Passager		Express de nuit		Train local
	A.M.	P.M.	A.M.	P.M.	A.M.	P.M.	A.M.	P.M.	
Montréal.....	7 50	6 45	3 55	10 10	5 35	10 10	5 35	5 55	
St Lambert.....	8 20	7 15	4 15	10 40	5 55	10 40	5 55	6 25	
Bolton.....	8 35	7 30	4 30	11 05	6 10	11 05	6 25	6 55	
St-Hilaire.....	8 50	7 45	4 45	11 20	6 25	11 20	6 40	7 10	
Sto Madeleine.....	9 05	8 00	5 00	11 35	6 40	11 35	6 55	7 25	
St-Hyacinthe.....	9 17	8 12	5 12	11 47	6 52	11 47	7 07	7 37	
Sto. Rosalie.....	9 29	8 24	5 24	12 00	7 04	12 00	7 14	7 44	
Britannia Mills.....	10 22	9 17	5 35	12 53	7 17	12 53	7 27	7 57	
St-Liboire.....	10 32	9 27	5 40	13 03	7 22	13 03	7 32	8 02	
Upton.....	9 42	10 18	5 50	13 13	7 32	13 13	7 42	8 12	
Aton.....	9 55	11 20	6 05	13 26	7 45	13 26	7 55	8 25	
Dorham.....	10 20	12 33	6 31	13 51	8 00	13 51	8 10	8 40	
Richmond.....	10 50	12 05	6 47	14 07	8 16	14 07	8 26	8 55	
Sherbrooke.....	11 35	12 58	7 00	14 40	8 29	14 40	8 39	9 09	
Compton.....	11 58	13 18	7 23	15 04	8 52	15 04	9 02	9 32	
Coaticook.....	12 13	13 37	7 46	15 29	9 05	15 29	9 15	9 45	
Danville.....	11 26	12 53	7 51	15 34	9 06	15 34	9 16	9 46	
Arthabaska.....	12 02	13 30	8 15	16 00	9 25	16 00	9 35	10 05	
Sto June.....	12 45	14 03	8 50	16 40	9 50	16 40	10 00	10 30	
Québec.....	2 10	7 15	3 30	8 45	10 25	8 45	10 35	11 05	

**DE L'EST À MONTRÉAL**

	Express		Mêlé		Passager		Mêlé		Local
	P.M.	A.M.	P.M.	A.M.	P.M.	A.M.	P.M.	A.M.	
Québec.....	7 55	1 30	12 30	.....	.....	.....	.....	.....	
Sto. Rosalie.....	9 55	4 12	14 12	.....	.....	.....	.....	.....	
Arthabaska.....	11 00	5 35	3 07	.....	.....	.....	.....	.....	
Danville.....	11 58	7 45	3 53	.....	.....	.....	.....	.....	
Coaticook.....	10 47	10 2	3 30	.....	.....	.....	.....	.....	
Compton.....	11 07	7 27	5 11 58	.....	.....	.....	.....	.....	
Sherbrooke.....	11 40	8 00	3 21 24	.....	.....	.....	.....	.....	
Richmond.....	1 50	9 00	4 30 2 50	.....	.....	.....	.....	.....	
Dorham.....	2 25	9 26	4 50 3 15	.....	.....	.....	.....	.....	
Aton.....	3 03	9 55	5 14 04	.....	.....	.....	.....	.....	
Upton.....	3 25	10 09	5 32 4 30	.....	.....	.....	.....	.....	
St-Liboire.....	10 16	5 40	4 43	.....	.....	.....	.....	.....	
Britannia Mills.....	10 22	.....	4 53	.....	.....	.....	.....	.....	
Sto. Rosalie.....	10 32	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	
St-Hyacinthe.....	4 05	10 37	6 01 5 27 17	.....	.....	.....	.....	.....	
Sto. Madeleine.....	10 55	6 17	5 17 34	.....	.....	.....	.....	.....	
St-Hilaire.....	4 48	11 08	6 30 6 29 49	.....	.....	.....	.....	.....	
Bolton.....	11 12	6 33	6 46 7 52	.....	.....	.....	.....	.....	
St-Lambert.....	5 49	11 45	7 10 7 4 8 30	.....	.....	.....	.....	.....	
Montréal.....	6 00	12 57	3 08 10 8 50	.....	.....	.....	.....	.....	

1 Octobre 1892.

**PACIFIQUE CANADIEN.**

Les trains laissent St-Hyacinthe tous les jours excepté le dimanche.

**8.10 A. M.**—Express de St-Guilherme avec connections suivantes : A Farahan : — pour Boston et tous les points de la Nouvelle-Angleterre, pour Foster, Sherbrooke, Mysic, Stanbridge, Cowansville et Montréal. A Montréal : — pour Ottawa, Stc. Ste-Marie, St Paul, Minneapolis et tous les points des Etats de l'Ouest par la "S. O. Line."

**3.50 P. M.**—Train Mêlé de St-Guilherme, faisant les connections suivantes : — A Farahan — pour Newport, Manchester, Boston et tous les points de la Nouvelle-Angleterre. Sherbrooke, St-Jean, N. B., Halifax, N. K., et tous les points des Provinces Maritimes. Bedford Stanbridge, etc. A Montréal : — pour Québec, Ottawa, Port Arthur, Winnipeg, Vancouver et tous les points de la côte du Pacifique, pour Toronto, Detroit, Chicago et tous les points des Etats de l'Ouest et du Sud.

**11.10 A. M.**—Train Passager de Stanbridge par St-Guilherme et les Stations Intermédiaires.

**7.00 P. M.**—Train Passager de Stanbridge par St-Guilherme et Stations Intermédiaires.

Pour honoraires (dms table), service des chars doratoires et autres informations, s'adresser à l'imperte quel agent du chemin de fer du Pacifique Canadien.

Bureau des billets à St-Hyacinthe.

**A. PERRAULT,**

Agent de la station.

**CELESTINE**

**Scenes de la Terreur en Provence**

IV

**L'ARRESTATION**

En ce moment l'orage a cessé de gronder. Un silence profond succède à la tourmente, et les flots de la mer, naguère mugissants et tumultueux, battent doucement le rivage. Mais l'obscurité continue de régner dans l'atmosphère encore couverte de nuages. La pluie tombe par de légères ondées, et l'éclair, sillonnant la nue, laisse après lui les ténèbres plus épaisses. Anselme, qui a remarqué ce changement, s'avance vers la fenêtre d'où l'on découvre la pleine mer.

"Vous êtes sauvé !... s'écrie-t-il en s'adressant au comte, le ciel exauce enfin vos vœux ! Venez, mon noble et malheureux ami, voici l'instant de votre délivrance !"

M. de Morelly, ignorant le projet d'Anselme, écoute avec étonnement ces paroles du vieillard. Toutefois sa générosité lui est trop connue pour douter de la vérité de son enthousiasme. Sans demander l'explication de ce qu'il vient d'entendre, il se penche à côté de lui pour reconnaître la cause de cette soudaine exaltation.

"Voyez, comte, lui dit Anselme, cette lueur qui brille au milieu des ténèbres : c'est le signal de votre salut. J'ai tout préparé pour votre évvasion. Un ami fidèle nous attend sur le rivage : c'est le même Berthaud qui sauva les jours de Célestine. Sur une barque de pêcheur, il doit vous transporter à bord d'un navire qui fera voile demain pour l'Italie. Là, du moins, notre tempête politique ne saurait vous atteindre. Mais il n'y a pas un instant à perdre ; si vous tenez à votre vie, profitez du moyen que la Providence vous offre ; venez, suivez-moi.

—Homme généreux, dit le comte, que le ciel vous rende tout ce que vous faites pour moi et que je ne pourrai jamais assez reconnaître.

—Partons ! dit Anselme, les moments sont précieux."

En parlant ainsi, il embrassa affectueusement sa fille, à qui ce départ au milieu de la nuit fait verser d'abondantes larmes.

"Sois sans inquiétude, ma fille, ajouta le vieillard ; tout dort à cette heure dans Marseille. Les sens hommes dont nous puissions redouter la surveillance parcourent rarement ce quartier isolé ; dans un quart d'heu-

re, j'aurai remis le comte entre les mains du fidèle Berthaud, et je serai de retour auprès de toi."

En achevant ces mots, il se dirige vers la galerie avec précipitation. M. de Morelly jette un dernier regard sur Célestine, et, sans proférer une parole, il suit son guide en soupirant.

Déjà, dans leur marche silencieuse, ils ont franchi le long corridor de l'hôtel de Vauban, et sont arrivés sur une élévation formée de divers rochers taillés par la nature en amphithéâtre escarpé et d'un difficile accès. Le sommet de l'éminence domine le rivage, derrière la citadelle de Saint-Jean. Sur cette espèce de promontoire, au pied duquel les flots de la mer viennent se briser, ils s'arrêtent un moment pour s'assurer s'ils ne sont point observés, et s'ils peuvent sans danger continuer leur marche nocturne. Leur regard se dirige vers la mer ; mais le flambeau qui a servi de signal ne se distingue plus dans le lointain sur les flots apaisés de la Méditerranée.

"Là-bas, dit enfin Anselme, n'apercevez-vous pas cette blanche voile qui se balance sur les eaux ?... C'est Berthaud qui vient au rendez-vous ?... Hâtons-nous d'arriver."

Et le premier il descend le sentier escarpé et glissant, avec une légèreté extrême, tant le désir d'accomplir une noble action lui donne de force et de courage. M. de Morelly, le suit machinalement, car le sentiment de ses chagrins absorbe en ce moment toutes ses pensées.

Mais au bas de l'éminence les attendait une troupe de jacobins armés et menaçants.

"Arrêtez, au nom de la loi ! s'écria le chef des républicains.

—Arrêtez, scélérats ! vocifèrent à la fois cette horde de forcenés, misérable rebus de la population.

—A quel dessein, continue le premier, êtes-vous ici à cette heure, et par une nuit si obscure ?"

Anselme et son compagnon, immobiles de stupeur, ne répondent rien aux questions qui leur sont adressées.

"Pourquoi, répète le chef impatient, pourquoi cette marche mystérieuse ?... Répondez ou malheur à vous !"

Même immobilité, même silence. "Par la guillotine ! Répondez ! s'écrie l'interrogateur en brandissant son sabre avec fureur.

—Ce sont des aristocrates ! dit une voix rude et menaçante qui fait tressaillir le comte de Morelly ; aux suspects ! ...

—Aux suspects ! aux suspects ! répètent les démagogues, serrant de plus près les deux infortunés. Qu'ils viennent répondre de leur conduite au Comité du salut public !.....

Le père adoptif de Célestine, un peu remis de son trouble, essaye en hésitant de fournir enfin une réponse qui, sans compromettre le comte, puisse donner le change à ces furieux, et détourner de leur tête le malheur qui s'apprête à les frapper :

"Citoyens, dit-il, vous avez devant vous un homme bien connu dans votre ville.

—Ton nom ? ton nom ? demande le chef des municipaux.

—Citoyens, je ne crains point de me faire connaître : on me nomme Anselme de Vauban.

—Anselme de Vauban ! s'écrie avec force le farouche républicain. Tu es porté sur la liste des suspects ! Demain chez toi une visite doit être faite.

—Et de quoi peut-on donc me soupçonner ? D'avoir donné asile à ce devant comte de Morelly, signalé comme traître à la république.

En ce moment, un rayon de lune, se dégageant des nuages, éclaire d'un pâle rictus le front du comte de Morelly. Le chef républicain pousse un cri de joie dont le rivage retentit : la reconnu sa victime !.....

—C'est le comte de Morelly lui-même ! s'écrie-t-il : par l'enfer, tu n'échapperas plus de mes mains !... Tu ne me trompes pas, comte, ou tu n'auras pas assez de sang dans tes veines pour assouvir toute ma vengeance.

En parlant ainsi, le brigand à bonnet rouge brandit son sabre, et hurle d'une voix féroce les plus épouvantables blasphèmes.

—Citoyen Caracalla (1), ajoute un homme digne de ce monstre, voilà apparemment des fédéralistes, h ! j'ai le nez fin, moi. J'en ai à moi tout seul, dénoncé une fameuse sottise ; et ceux-ci sentent la guillotine d'une lieue.

—Le citoyen Caracalla a nommé cet homme le comte de Morelly, dit le second sicaire ; c'est donc un traître de chouan ! Je vais employer la forme de procès expéditive : sur le respect que je dois à la guillotine, mon sabre vous aura bientôt débarrassés de ce devant tout le premier.

—Malédiction ! s'écrie le chef en brandissant le bras de l'assassin déjà prêt pour frapper. Je briserai le crâne de celui qui osera verser une seule goutte de son sang ! Il faut pour cet acte des supplices dignes de ma vengeance ; je veux avoir seul la gloire et le plaisir de les inventer.

—A la bonne heure ! citoyen Caracalla, les habitants de Marseille ne doivent trop de services pour nous puissions nous opposer à leurs moindres volontés. Nous vous donnons la tête de ce chouan ; vous pourrez la friser à votre fantaisie.

—Braves sans-culottes, je vous en mets cent pour celle-ci que je me suis réservée, dit l'infâme brigand en brandissant la tête du comte. Puis, se penchant au comte lui-même : Monsieur de Morelly, dit-il avec une amère ironie, vous vous flattez d'échapper encore ! Mais vous n'avez donc oublié que la vengeance est pour mon cœur une volupté !... Au fort Saint-Jean, citoyens !

—Au fort Saint-Jean ! répète la foule, ivre d'une joie satanique.

—Mort aux ennemis du peuple, à la nation ! vocifèrent quelques voix détachées du cœur tumultueux dont les échos répétaient les imprécations.

La porte du fort a crié sur ses gonds et laisse voir une multitude d'hommes armés de sabre, de pistolet et de poignards, coiffés de hideux bonnet rouge, et

dont le visage, aux traits durs, aux yeux enflammés, au teint livide, annonce des tigres avides de carnage. La troupe bruyante de ces patriotes, moitié soldat, tout à la fois juges et bourreaux, circule confusément dans une vaste salle basse, à la lueur des torches résineuses, dont la flamme livide et la noire fumée donnent à ce lieu de terreur un aspect sépulcral.

Les deux captifs, Anselme et le comte de Morelly, sont reçus avec des acclamations de joie par cette horde de sans-culottes, qui, voyant dans ces infortunés de nouvelles victimes, se délectent déjà à l'idée de voir couler leur sang.

—Citoyens, s'écrie le féroce Caracalla, gloire à la nation ! Voici un ci-devant que je vous amène.

—Vive Caracalla !... vive la république !... répond une voix de l'affreuse assemblée.

—Vive la guillotine ! et mort aux aristocrates ! ajoute en revivifiant la foule des cannibales.

Qui pourrait peindre les sentiments des deux malheureux prisonniers, à la vue de ces barbares, de ces tigres à figures humaines ?... Anselme et son compagnon sont placés au milieu de l'enceinte enfumée qui sert à la fois de corps-de-garde et de tribunal aux furieux démagogues, sous le joug desquels gémit la cité. Hélas ! en ce moment, autour des deux victimes, quel spectacle se prépare !

La dérision et l'insulte, jointes aux menaces, se multiplient sous mille formes diverses. Tandis que le vin circule dans l'assemblée, une bande de ces forcenés, dans l'excès d'une joie féroce, danse en cœur la *carmagnole*. Chaque soldat, en passant une main sacrilège sur le visage du vénérable Anselme et du comte de Morelly, les frappe audacieusement, et les abreuve des plus dégoûtantes humiliations. Pendant cette scène, digne d'une horde d'autrophages, un soldat monte sur une estrade qui s'élève au fond de la salle, et entonne d'une voix forte ce chant national, qui est comme l'abrégé des discours incendiaires dont retentissent alors de toutes parts les tribunes révolutionnaires :

De sang ! du sang !... L'égalité  
Frappe l'orgueil qui nous dédaigne.  
L'écoufand, de la liberté  
Peut seul éterniser le règne !  
Peuple, lève ton bras puissant  
Pour conquérir l'indépendance :  
C'est dans un bapême de sang  
Qu'il faut régénérer la France !

Et cent voix réunies avec l'explosion d'une fureur délirante

font redire à l'écho de la sombre voûte cet épouvantable refrain :

C'est dans un bapême de sang  
Qu'il faut régénérer la France !

Le féroce chanteur continue avec une exaltation toujours croissante :

Vertus, qui troublez nos succès,  
La république vous rejette,  
Les riches ne sont plus Français :  
Prenez leurs trésors et leur tête !  
Gloire ! gloire à l'âge nouveau !  
Dites presto à l'écoufand !  
Au gré du peuple, le bourreau  
Dit seul des lois à la France !

La voûte de la salle retentit de nouveau de ces horribles paroles :

Au gré du peuple, le bourreau  
Dit seul des lois à la France !

Une pensée tourmente surtout le cœur d'Anselme : c'est le souvenir de Célestine. Oh ! que leur séparation va être cruelle pour cette pauvre enfant !... Il se représente sa douleur, ses larmes, son désespoir ; il se demande qui la consolera en son absence, qui lui rendra les soins et la tendresse d'un père.

Le comte de Morelly a compris l'affliction du vieillard, et son désespoir est d'autant plus extrême, qu'il se reproche d'être la cause du malheur qui vient de peser sur Anselme, et préparer des peines cruelles à son intéressante protégée.

Caracalla, à qui tout paraît obéir dans ce séjour d'effroi, après quelques moments d'absence, a reparu au milieu de ses dignes créatures. Écartant la foule brutale qui se presse autour des deux victimes pour leur prodiguer l'outrage et l'humiliation, le terrible républicain, montrant avec affectation ses traits teints d'un sang récemment versé, adresse ces paroles au comte de Morelly.

—Suivez-moi, comte. Une demeure convenable vous a été préparée. Ce sang encore fumant vous fait voir que j'ai bien voulu me donner moi-même cette peine. Venez... le moment est arrivé pour vous d'apprendre si je sais haïr."

Au geste de sa main, une porte grillée s'est ouverte au fond de la salle, et un homme noir, à long bonnet rouge, d'un aspect repoussant, paraît sur le seuil, comme le génie du mal aux portes de l'enfer. Cet horrible géôlier, à la ceinture duquel sont suspendues d'énormes clefs à côté de deux pistolets, tient dans

sa main gauche une lanterne sourde qui projette une lumière incertaine, et dans sa droite un long coutelas. C'est lui, sans doute, qui doit présider au massacre des deux prisonniers.

A cette vue, le comte de Morelly s'adresse à son féroce ennemi et ces termes :

—Puisque tu veux, lui dit-il, mettre le comble au mal que tu m'as fait, puisque tu me voues à la mort, je ne m'abaisserai point à te demander grâce pour moi, car l'existence m'est désormais un supplice et le trépas me deviendra un bienfait !... Mais mon sang doit te suffire, et tu ne peux avoir aucun intérêt à verser celui de cet honnête vieillard. Laisse lui donc la vie ! il n'a point mérité d'être associé à mes malheurs : son seul crime est d'avoir ouvert son cœur à la compassion. Il n'a pu t'offenser en me donnant un asile. Au nom de ses cheveux blancs, sauve ses jours, rends-le à la liberté, et je te pardonne mes souffrances, je me livre à toute ta haine !"

Un sourire du démon vient errer en ce moment sur les lèvres de Caracalla. Son ricanement est celui du tigre qui tient sous sa griffe sanglante la proie qui se débat vainement pour lui échapper. Il accueille avec une amère dérision l'explosion de dévouement que le comte vient de faire éclater en faveur d'Anselme, et, sans daigner prononcer une parole d'espérance, il fait un nouveau signe au géôlier, puis disparaît dans la foule des hommes hideux qui l'accablent de toutes les démonstrations d'une servile dépendance.

Quel est donc cet homme qui dirige à son gré tant d'autres hommes vendus au meurtre ? Tout fléchit devant ses volontés souveraines ! Le teint hâve de son visage balafré, ses énormes et noires moustaches, ses yeux ardents, roulant sous d'épais sourcils, donnent à sa physionomie une expression horrible, où se peignent à la fois l'orgueil et la bassesse, l'hypocrisie et la férocité, l'ambition et la soif de vengeance.

Il est sans doute né sous un ciel étranger, ou du moins loin de Marseille, car jamais le vieillard ne l'a rencontré, et c'est pour le malheur de la cité autrefois florissante, aujourd'hui consternée et silencieuse, que le monstre inconnu s'y est montré au jour de la désolation et du crime.

(A suivre)

# C. ROTTEAU

Commerçant de Grains et Charbon

*Huile de charbon,*

Sel, Meulee, Son, Gru, etc.

**AUX FROMAGERS !**

Tous les articles nécessaires pour les FROMAGERIES

Tels que :

Coton, Présure, Couleur, Moules grands et petits, etc., etc.

Une visite est sollicitée !

No. 5—Rue Laframboise

Porte voisine de 'Hotel Yamaska,

**ST-HYACINTHE.**

## BRODEUR FRERES

Fremblers, Ferblantiers, Couvreurs

*Saint-Hyacinthe*

APPAREIL DE CHAUFFAGE

A L'EAU CHAUDE, A LA VAPEUR ET AIR CHAUD.

—Spécialité—

Couvertures en Fer blanc, en Tôle, et en Ardoises.

\*\* \*\* \*

Ferblanteries de toutes sortes

FAITES A DEMANDE.

Prix modérés. Ouvrage garanti.

## SAM. BOURGEOIS

Magasin General

Rue St-Antoine, Place du Marché

**ST-HYACINTHE.**

*Epicerie, Provisions, Vins et Liqueurs.*

Ferronneries et Peintures.

FAIENCES, VERRERIES, CHAUSSURES

*Marchandises de nouveautés.*

POELES DE TOUTES SORTES, FOURNAISES, ETC.

Courroies en cuir pour Engins.

## J. H. MORIN

—MARCHAND DE—

FER, HUILES, PEINTURES, etc.

SPECIALITES :

Fournaises et Poeles de Cuisine,

Les meilleurs et les plus économiques.

Ferronneries de toutes sortes à des prix qui défient toute compétition.

Place du Marché, porte voisine de M. O. Brodeur

**St-Hyacinthe.**

Oct. '91—1 a.

# Remedes sauvages

Ne sont ce pas les herbes et les racines qui servaient de médecine aux anciens! Avez vous déjà vu le sauvage se servir de miréaux pour les maladies? Cette science des herbes et des racines que nos pères connaissent, étant perdue, M. J. P. E. Racicot, de Montréal, à force d'études sérieuses au milieu des indigènes, est en fin parvenu à découvrir ce secret qui fait la richesse d'une ancienne famille. Car, quelle est la plus grande richesse d'une famille? N'est-ce pas la santé? Ainsi donc, ayez pleine et entière confiance dans l'avenir: vous serez riche et heureux si vous employez dans vos familles les remèdes sauvages de

**J. A. P. Racicot,**

seul inventeur, propriétaire et manufacturier de remèdes sauvages patentés

1434, Rue Notre-Dame,

**MONTREAL.**

A ST-HYACINTHE, on peut voir M. Racicot, tous les samedis à l'Hôtel-Windsor, en face du Marché. On peut se procurer là et alors ses Remèdes célèbres pour toutes les maladies.

## JOS. HEBERT & CIE

FERRANTIER, PLOMBIER ET COUVEUR

154 Rue Cascades, en face de la Station de Police.

—Spécialité:—

Couvertures en Fer-Blanc, Tôle Galvanisée, &c., &c.

Aussi: Corniches en tôle galvanisée.

Toutes espèces d'ouvrages exécutées avec soin, à des prix très mod. es. Ouvrage garanti. Agrès de fromagerie, chaudières à sucre, bassin pour sucreries, etc. Les marchands de la campagne trouveront toujours chez nous toutes espèces de ferblanteries au même prix qu'à Montréal.

## PAQUETTE & GODBOUT

MANUFACTURIERS DE

Portes, Chassis, Jalousies, Moulures, etc.

—COIN DES RUES—

Williams et St-Casimir, St-Hyacinthe.

Nous achetons et vendons toutes espèces de bois bruts et préparés aux conditions les plus avantageuses.

Déoupage et tournage exécutés sous le plus court délai.

On n'emploie que du bois de première qualité.

## Dr Eug. St-Jacques

MEDECIN DE L'UNION SAINT-JOSEPH

PHARMACIE CENTRALE

No 13, RUE ST-DENIS

ST-HYACINTHE.

MARCHANDISES SÛRES

## N.G. LEDUC & Cie

(Membre de l'Union St-Joseph)

100 RUE CASCADES

en Place du Marché, et

ST-HYACINTHE.

—O—

Patrons gratuits à toute personne qui achètera une robe.

M. Leduc tient toujours comme par le passé des étoffes à robes, à des prix exceptionnellement avantageux.

Soies, Velours, Pluches, Dentelles, Broderies, Rubans, Chapeaux, Plumes, Eto., Etc.

Ses tweeds canadiens, Anglais et Ecossois, pour habillement d'hommes défient toute compétition.

## PAGNUELO & FRERE

Epicerie de Familles

**En gros et détail.**

Rue Cascades, St-Hyacinthe.

## L. G. BEDARD

Fonderie Agricole

(ÉTABLIE EN 1830)

Charrues, Cribles, Bouleversours, Sarcloirs, Ronchauseurs, etc. Seul propriétaire de la charrue patentée "BOULAY" avec laquelle on laboure, assis, deux sillons à la fois.

ST-HYACINTHE.

28 juin 92.

## NOUVEAU MOUREUX

De constructions en pierre, brique et bois

—O—

SPECIALITÉ :

Ouvrages en Ciment, Fournaises, Fourns, etc.

## H. N. BERNIER

Plombier

Poseur d'appareils de Chauffage, d'Éclairage, de Bains, etc.

Cablnots d'aisance, eviers (Sinks) etc.

D'après les systèmes les plus perfectionnés.

—O—

TOUJOURS EN MAINS :

TUYAUX EN GRÈS.

—O—

128, Rue Cascades

ST-HYACINTHE.

# LIBRAIRIE

—DU—

## SACRE - CŒUR

Tapisseries !

Bordures !

Décorations de plrjonds !

On trouve à cette librairie et l'on peut s'y procurer sur demande: Fournitures de classe livres de piété etc., ainsi que tous les ouvrages annoncés dans la Bibliographie de ce journal, le tout aux prix les plus bas. Une visite est respectueusement sollicitée.

L. A. CHOQUET & FRERE.

Coin des rues Cascades et Montée

ST-HYACINTHE

GROS ET DÉTAIL.

## Jos. Morin,

(Membre de l'Union St-Joseph)

Marchand de Chaussures

(EN FACE DU MARCHÉ, ST-HYACINTHE)

M. Morin vient de recevoir un assortiment considérable de marchandises, stock d'été.

TOUJOURS EN MAINS

VALISES, SACS DE VOYAGE, CUIR SEMELLE

En gros et en détail.

Spécialité de chaussures fines et élégantes.

## J. O. DION,

Commissaire de la Cour Supérieure

COMPTABLE ET AGENT D'ASSURANCE

Informe le public et particulièrement ses confrères de l'Union St-Joseph qu'il représente comme Agent, plusieurs Compagnies d'Assurance Anglaises, Canadiennes et Américaines et qu'il compte sur l'encouragement auquel il a droit.

Queen Insurance, Liverpool and London, & Globe Citizens, Hartford & National.

Bureau: No 9, Rue St-Denis

ST-HYACINTHE.

"L'ECHO"

Organe de l'Union St-Joseph St-Hyacinthe

JOURNAL HEBDOMADAIRE

Imprimé, pour le compte de ses propriétaires, chez M. LaBrûte, imprimeur-éditeur, en la cité de St-Hyacinthe, No 68 rue Casca